



Charte du jeu Libre - Association Sportive EBPS12

Cette charte définit, en complément du règlement intérieur, les engagements et le comportement attendu de chaque joueur participant au créneau de jeu libre, afin de garantir une ambiance conviviale et respectueuse au sein du club.

Article 1 : Respect

- Être fair-play et courtois avec l'ensemble des membres
- Inviter chacun à jouer, sans constituer de groupe fermé
- Accueillir avec bienveillance les nouveaux adhérents que ce soit en début ou en cours de saison

Article 2 : Jeu sur les terrains

- Certains créneaux étant plus fréquentés que d'autres, une rotation sur les terrains est obligatoire afin que tout le monde puisse jouer. S'il y a de l'attente, les joueurs doivent céder le terrain au bout d'un set de 21 points et privilégier le double sur les heures de grande affluence.
- Respecter l'ordre d'attente afin que tout le monde puisse accéder aux terrains.

Article 3 : Matériels et volants

- Les joueurs doivent avoir une tenue de sport adaptée ainsi que des chaussures de salle propre.
- Les filets et poteaux sont installés par la ville de Paris, mais à défaut par les membres de l'association qui sont, par conséquent, aussi responsables de son rangement.
- Il est nécessaire de faire remonter au CA des défauts constatés dans le matériel que ce soit du matériel ville de Paris ou du matériel propre au club.
- Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être ramassés en fin de séance afin de laisser les locaux propres.

Une caisse de volants usagés est présente sur les gymnases si le joueur ne souhaite pas garder ses volants usagés. Ils serviront aux prochains.

- Les bouchons de boîte de volant sont consignés quand les tubes sont vides afin de les remettre à une association « les bouchons de l'espoir ».

Article 4 : Sécurité et encadrement

- Les créneaux ne sont pas encadrés par un responsable du club. Les joueurs mineurs doivent donc être accompagnés pour y avoir accès.
- Les joueurs veillent à bien respecter le sens de circulation dans les gymnases et à ne pas traverser de terrain alors que des joueurs sont en jeu dessus.
- Ne pas laisser de volant trainer au sol sur les terrains pendant le jeu.

Article 5 : Cas particulier des nocturnes

- Certains créneaux sont poursuivis par une nocturne qui, à contrario, est encadré par un responsable ; qui peut être un membre du jeu libre après accord du CA. Cette personne devra être formée au préalable à la procédure de fermeture du gymnase et se verra remettre les clés de celui-ci, dont il est l'unique responsable.